

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS																							
CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	Omnibus.	PARIS. — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50 s.	7 ^h 45 m.	CAHORS. — D.	4 ^h 42 s.	11 ^h 11 s.	5 ^h 25 s.	TOULOUSE. D.	5 ^h 40 s.	9 ^h 14 s.	2 ^h 30 s.	CAHORS. — D.	7 ^h 40 s.	11 ^h 30 s.	5 ^h 10 s.	PARIS. — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50 s.	7 ^h 45 m.	CAHORS. — D.	4 ^h 42 s.	11 ^h 11 s.	5 ^h 25 s.																
Mercuès	6 41	1 14	6 6	Expres.	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX.	5 40	9 30	9 30	Cabessut, halte	7 48	11 41	5 18	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 10	Cabessut, halte	7 48	11 41	5 18	Capdenac, D.	7 45	11 30	5 10												
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	8	3 10	9 7	Ciurac	5 11	11 39	5 57	Albas	7 55	10 58	4 54	Calvignac, halte	8 11	12 21	5 28	Lamadelleine	7 56	11 54	5 21	Calvignac, halte	8 11	12 21	5 28	Calvignac, halte	8 11	12 21	5 28	Calvignac, halte	8 11	12 21	5 28								
Luzach	7 3	1 34	6 28	M. Libos. — D.	8 40	3 18	9 7	Montpezat	5 31	11 52	6 25	Montauban. D.	7 25	10 35	4 40	Saint-Géry	8 18	12 38	5 44	Toirac	8 10	12 18	5 34	Saint-Géry	8 18	12 38	5 44	St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18	St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18	St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18				
Castelfranc	7 18	1 47	6 41	Fumel	8 48	3 30	9 7	Albas	6 5	12 23	7 8	Albas	8 14	11 7	5 12	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19	Calvignac, halte	9 11	1 56	6 38	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19	Calvignac, halte	9 11	1 56	6 38	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19	Calvignac, halte	9 11	1 56	6 38				
Puy-l'Évêque	7 31	1 59	6 58	Soturac-Touzac	9 1	3 39	9 28	Réalville	6 13	12 34	7 18	Bordeaux	8 46	11 30	5 35	Calvignac, halte	9 4	1 44	6 26	Calvignac, halte	9 25	2 22	6 55	Calvignac, halte	9 4	1 44	6 26	Calvignac, halte	9 25	2 22	6 55	Calvignac, halte	9 25	2 22	6 55	Calvignac, halte	9 25	2 22	6 55				
Duravel	7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac	9 1	3 39	9 28	Albas	6 13	12 34	7 18	Montpezat	9 13	11 51	5 54	Calvignac, halte	9 17	2 10	6 51	Calvignac, halte	9 34	2 35	7 12	Calvignac, halte	9 17	2 10	6 51	Calvignac, halte	9 34	2 35	7 12	Calvignac, halte	9 34	2 35	7 12	Calvignac, halte	9 34	2 35	7 12				
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	Duravel	9 10	3 39	9 28	Montauban. A.	6 39	1 12	7 45	Montpezat	9 39	12 9	6 15	Calvignac, halte	9 21	2 45	7 1	Calvignac, halte	9 44	2 56	7 22	Calvignac, halte	9 21	2 45	7 1	Calvignac, halte	9 44	2 56	7 22	Calvignac, halte	9 44	2 56	7 22	Calvignac, halte	9 44	2 56	7 22				
Fumel	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque	9 19	3 48	9 37	BORDEAUX.	10 40	6 05	7 45	Sept-Ponts	10 2	12 30	6 43	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14
M. Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Castelfranc	9 34	4 3	9 52	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	5 57	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	Calvignac, halte	9 44	2 45	7 1	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45	Luzach	9 47	4 16	10 5	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	Calvignac, halte	9 44	2 45	7 1	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	Parnac	9 57	4 26	10 15	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	5 57	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	Calvignac, halte	9 44	2 45	7 1	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14
				Mercuès	10 9	4 38	10 26	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	Calvignac, halte	9 44	2 45	7 1	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14
				CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 43	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	5 57	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	Calvignac, halte	9 44	2 45	7 1	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 10	7 14

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU LOT

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

MM.

E. ROQUES

Notaire, Conseiller général.

CALMEILLES

Vice-président du Conseil général.

J. ROZIÈRES

Ancien député, Conseiller général.

CH. DE VERNINAC

Sénateur sortant, Conseiller général.

E. BÉRAL

Sénateur sortant, Conseiller général.

Cahors, le 31 Décembre.

L'ŒUVRE DE BISMARCK

Quelle sinistre fiction que le maintien de la paix !

C'est au nom de cette utopie que l'Europe entière tremble sous le roulement des canons et la marche des escadrons, que la panique trouble l'Autriche, que l'Allemagne augmente ses effectifs, que les Russes s'apprentent à braver l'hiver et à s'en faire un allié, pour le jour de la bataille.

Le nom du grand machinateur de ce mouvement est sur toutes les lèvres. Il est vieux, presque impotent. L'empereur Guillaume a un pied dans la tombe. Le feld-

maréchal Moltke est un spectre ambulante. Le Kronprinz agonise. Et Bismarck prépare la voie au jeune soudard de vingt-huit ans qui doit ceindre la couronne impériale dans quelque temps, qui ne rêve que conquêtes et qui disait naguère à ses hussards : « L'avenir est incertain. C'est l'heure de nous rappeler la vieille devise : Avec Dieu, pour le roi et la patrie. »

Tout cela sous prétexte de garantir la paix. L'homme d'Etat machiavélique qui préside aux destinées de l'Allemagne est l'ennemi du monde entier et même de ses alliés, pauvres comparses qu'il enverra à la boucherie et à la ruine pour satisfaire ses ambitions. Il sait que la crainte de la guerre est aussi destructive que la guerre elle-même. Et il en joue comme d'un atout dans son jeu. Il s'en sert à merveille pour arrêter les affaires, suspendre le travail, semer l'inquiétude, engouffrer des milliards et répandre la misère.

La situation est telle que l'empire allemand craque de toutes parts. La prophétie de Henri Heine, cet allemand au génie français, se réalise comme s'est réalisée la restauration de l'empire. Le penseur poète et philosophe avait bien sondé l'avenir, quand il disait que cette monstrueuse puissance croulerait sous la poussée du socialisme, écrasée par l'excès de sa force.

L'avenir de l'Allemagne est là, sombre, lugubre, sanglant, 93 n'aura été qu'un jeu auprès de ce qui se passera sur les bords de la Sprée.

Et, cet avenir, il est impossible de le prévenir. Il est encore plus difficile d'escompter de nouveaux triomphes. Car Bismarck n'a rien fait de définitif, n'a rien établi de solide. Pour que l'édifice de l'unité

allemande soit à jamais consolidé, il lui faut du sang pour ciment. Bismarck sent venir la mort qui emportera bientôt la sinistre trinité dont il fait partie ; il cherche l'occasion de bouleverser le monde et d'évoquer la mort en semant le ravage.

A quelle heure éclatera l'orage ? Quand verra-t-on utilisés les milliards accumulés pour la défense des peuples et qui sont la moëlle du travail, de la vie de ces peuples même.

Tout ici est subordonné à l'inattendu, au bon plaisir d'un Méphistophélès.

Dans son immense orgueil il s'est cru le droit de remanier d'un trait de plume la carte de l'Europe, de faire des avances à de nouveaux alliés, en leur promettant des compensations territoriales en cas de victoire.

Mais les puissances pressenties ont réfléchi à ce qui leur arriverait en cas de défaite et elles ont décliné toutes les offres. Il ne reste à l'Allemagne que l'Autriche et M. Crispi. C'est quelque chose ; mais ce n'est pas assez.

La Turquie se réserve. Elle sera du côté du plus fort. La Roumanie et la Serbie pourraient bien, à l'heure décisive, refuser de suivre leurs gouvernants. La Hollande a catégoriquement refusé toute alliance. La Suisse a déclaré qu'elle fermerait son territoire à tous les belligérants. L'Espagne ne vise qu'au statu quo. L'Angleterre fait comme Bertrand de la fable ; elle s'appête à manger les marrons que Raton aura tirés du feu. En Belgique, le roi Léopold serait assez volontiers allemand. Mais, en ce faisant, il perdrait le bénéfice de la neutralité de son royaume et ne serait pas suivi par son peuple.

Derrière ce rideau se cache l'entrée d'une immense excavation naturelle, divisée en plusieurs compartiments qui s'étendent sous la Sierra, et, par de longs souterrains, débouchent dans différentes directions, à de très grandes distances.

La découverte de cette grotte est due à un hasard singulier.

Voici le fait en deux mots : Un jour, un aventurier, lancé à la poursuite d'un ours gigantesque, avait vu, à sa grande surprise, l'animal disparaître subitement au milieu de la nappe et de la cascade.

Le chasseur avait supposé d'abord que l'animal s'était égaré dans ces eaux bouillonnantes, et qu'entraîné par elle, il allait être rejeté sur le cocher et tomberait brisé dans le valon.

Il s'embusqua et attendit, résolu à essayer de s'emparer du corps de l'animal dès qu'il reparaitrait.

Mais l'attente du chasseur fut trompée. Une demi-heure s'écoula sans que l'ours reparut.

Cela donna fort à réfléchir à l'aventurier. Cependant, il attendit encore pendant plus d'une heure.

Connaissant les habitudes des ours, sachant combien ils sont prudents et circonspects, il soupçonna que la disparition subite de son fauve gibier cachait quelque mystère qu'il lui importait de connaître.

L'aventurier était un homme de résolution : il n'hésita pas à se lancer à son tour à travers la nappe d'eau.

Alors, à sa grande surprise, il reconnut qu'entre les parois de la montagne et la cascade, il y

Dans tout cela, la France n'a qu'à attendre. Qu'elle s'occupe de ses affaires intérieures, d'élections, de concentration républicaine, sans oublier jamais la frontière, sans cesser d'être un pays de soldats. Qu'elle attende en se tenant prête. Il n'en faut pas plus pour arrêter l'œuvre de Bismarck.

INFORMATIONS

M. Wilson

Le procureur général a été reçu jeudi par le ministre de l'intérieur ; il a conféré avec lui pendant environ une heure. L'affaire Wilson a été le sujet de ce long entretien.

Un journal de Tours annonce qu'une communication importante, très grave contre M. Wilson, vient d'être faite aux organisateurs du meeting qui se prépare pour le 1^{er} janvier. Cette communication serait de nature à faire voter à l'unanimité la déchéance du gendre de M. Grévy.

L'instruction relative à la part prise par Debia, dans l'affaire dite « des décorations », a révélé les faits suivants :

L'arrestation remonte au 18 octobre. Debia avait été amené au bureau de M. Dresch, commissaire de police du quartier du Val-de-Grâce, sur la réquisition de M. Rousseau, fabricant de produits chimiques, demeurant rue Soufflot. Le plaignant avait déclaré au magistrat que Debia, en qualité de directeur des journaux le *Midi* et la *Brasserie française*, lui avait extorqué une somme d'argent, en lui promettant une récompense honorifique.

Debia, sans nier le fait, déclara à son tour que s'il était envoyé au Dépôt, il ne tarderait pas à en sortir. « M. Wilson ajouta-t-il, m'a chargé à plusieurs reprises de missions très délicates. J'ai même été son confident en une certaine circonstance : une actrice voulait, si une somme de 250,000 francs ne lui était pas remise, envoyer à Mme Wilson quatorze lettres signées par son mari. J'ai transigé moyennant 100,000 francs.

« Une autre fois j'ai fait obtenir à M. Jacquot,

avait un espace libre de plus de trois mètres au milieu duquel s'ouvrait la gueule béante d'une caverne.

Il y pénétra et s'enfonça résolument dans l'intérieur de cette excavation naturelle, qu'il parcourut dans tous les sens.

S'obstinant pendant plusieurs heures à chercher son ours, il ne le retrouva pas.

Mais il découvrait plusieurs sorties, dont l'une desquelles avait sans doute facilité la fuite de l'animal.

L'aventurier, pour certaines raisons que l'on saura bientôt, était précisément à la recherche d'une retraite inaccessible, et surtout inconnue.

Il avait été servi à souhait par le hasard. Quelques jours plus tard, après s'être assuré que tous les habitants de la sierra et les Indiens eux-mêmes, ces adroits fureteurs, ignoraient l'existence de cette grotte, il s'y installa définitivement et en fit sa demeure habituelle, ayant grand soin d'entrer et de sortir tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, afin de ne pas éveiller les soupçons.

Depuis plusieurs années déjà, l'aventurier avait fait de cette grotte sa forteresse principale, au moment où les exigences de notre récit nous contraignent à y pénétrer.

C'était le soir. Il est un peu plus de onze heures.

Au coucher du soleil, un ouragan terrible, connu dans ces régions sous le nom caractéristique de *cordonazo*, ou coup de cordon de saint François, s'était déchaîné sur la sierra et faisait rage.

Le vent soufflait avec fureur, tordant et déracinant, comme des fétus de paille, des arbres énormes.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

78 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XI

DANS LEQUEL LE MAYOR ET FELITZ OYANDI CAUSENT DE LEURS PETITES AFFAIRES

La Sierra di Pajarros commence à la frontière du Mexique, aux environs de San Lazaro, dans la province de Sonora ; elle coupe en deux l'ancien Etat de l'Arizona, appartenant maintenant aux Etats-Unis, et abaisse ses derniers contreforts sur les bords même du Rio-Gila.

L'aspect de cette sierra, la plus belle de ces régions, est des plus pittoresques et des plus saisissantes.

Pendant un parcours de plus de cent lieues sur une profondeur de six et parfois davantage se succèdent, sans interruption, des forêts vieilles comme le monde et cachant leurs hautes futaies dans les nuages.

Abrutis sous leurs majestueuses frondaisons, quelques villages espagnols en ruines, prenant orgueilleusement le nom de villes, et plusieurs

fabricant de cirages, la décoration de la Légion d'honneur, en échange d'une somme de 70,000 fr. M. Wilson a reçu 50,000 fr., et Ribaudeau, un de ses secrétaires, 20,000 fr. seulement. » M. Dresch ne se laissa pas éblouir par les relations que Debia faisait miroiter à ses yeux et l'envoya au dépôt. Puis il se rendit rue Saint-Martin, à l'hôtel du *Plat d'Etain*, où l'inculpé avait dit loger; il y fit une perquisition qui amena la découverte de trente lettres parmi lesquelles s'en trouvaient deux signées Wilson, et une signée Rouvier.

Ces lettres étaient plutôt des billets de convocation. Une autre perquisition fut faite dans une imprimerie, au n° 2 de la rue Notre-Dame-des-Nictoires, et ne révéla rien de nouveau. L'affaire fut suspendue par ordre supérieur, et depuis Debia est toujours à Mazas. L'inculpé, âgé de trente-six ans, né à Montauban, a renouvelé devant M. Vigneau, juge d'instruction, les déclarations qu'il avait faites au commissaire de police.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

ELECTIONS SÉNATORIALES

DU 5 JANVIER

Tandis que certains journaux pointent, repointent, contrepontent ou soutiennent des paris à propos des élections sénatoriales, ce qui est fort irrévérant pour MM. les délégués et pour les candidats eux-mêmes, l'organe de MM. Roques et Calmeille, mieux avisé, discute à fond, avec le calme et la dignité qui conviennent entre gens bien élevés; et pendant que les premiers tablent bruyamment sur leur triomphe certain, sur leurs 100 ou 150 voix de majorité, *Le Délégué* exprime ainsi qu'il suit sa confiance dans le bon sens des électeurs du 5 janvier :

La situation électorale se dégage donc maintenant de la façon la plus nette.

A la candidature républicaine des sénateurs sortants, MM. de Verninac et Béral, nous opposons la candidature non moins nettement républicaine de MM. Roques et Calmeilles.

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge du caractère de nos candidats, ni des qualités politiques qui les recommandent particulièrement au choix des électeurs. Nous nous bornons à affirmer simplement qu'ils sont républicains.

Tous ceux qui porteront leurs voix sur les noms de MM. Roques et Calmeilles savent à merveille qu'ils favoriseront de sincères et dévoués défenseurs de la forme républicaine. Mais ils savent aussi que ces républicains ne voteront et n'agiront que dans l'intérêt général et qu'ils ne sacrifieront jamais le bien du département et du pays à la misérable satisfaction des passions, des rancunes et des convoitises de leurs créatures et de leurs partisans.

La résolution définitive de MM. Roques et Calmeilles est à peine connue, et déjà nous pouvons mesurer la marche et les progrès rapides de leur candidature. Nous avons reçu la visite de quelques délégués et diverses communications et, nous l'avouons franchement, nous avons été surpris à la fois et charmés de la violence du courant populaire qui se produisait en faveur de nos amis.

Nos adversaires affectaient une trop grande quiétude. Et trop souvent ils tournaient et retournaient les chiffres, pointant et repointant les noms de leurs fidèles et criant à tout propos qu'ils avaient cent voix, cent cinquante voix de majorité.

C'était là, croyons-nous, se faire de bien inutiles illusions.

Ils ne pouvaient pourtant pas se dissimuler qu'ils avaient déjà en l'honorable M. Rozières, un concurrent sérieux et redoutable.

Et ils ne tarderont pas à s'apercevoir, si cela n'est pas déjà fait, que la candidature de MM. Roques et Calmeilles met fort dangereusement en péril l'élection dont ils escomptaient trop témérairement le succès à l'avance.

Car, il ne s'agit pas seulement ici d'une rivalité de personnes; il s'agit d'une lutte de principes.

C'est la République libérale contre la République autoritaire.

Où, pour mieux dire, c'est la République s'inspirant de l'intérêt général, de l'intérêt de tous les républicains, de tous les citoyens, de tous les français, contre la République qui ne daigne prendre souci que de l'intérêt des élus du jour ou de leurs favoris et partisans privilégiés.

La question est ainsi clairement posée.

Et nous avons assez confiance dans l'intelligence et le courage du corps électoral sénatorial pour prévoir dans quel sens elle sera résolue.

Il est nécessaire de mettre Messieurs les Délégués sénatoriaux en garde contre une assertion qu'on se plaît à répandre, mais qu'il importe de ne pas prendre au sérieux.

Donc, on s'en va répétant que M. Roques est can-

didat malgré lui, candidat la « mort dans l'âme. » La vérité, c'est que M. Roques, pas plus d'ailleurs que M. Calmeilles, n'a sollicité le mandat sénatorial.

Tous deux ont hésité, et cette hésitation, ce nous semble, n'est que pour faire honneur à leur caractère, à leur modestie, à leur désintéressement. Tous deux n'ont cédé qu'à de très vives et très pressantes sollicitations.

Mais la résolution prise, ils s'y tiennent et de façon ferme et énergique.

MM. Roques et Calmeilles comptent sur les Délégués sénatoriaux, les Délégués sénatoriaux à leur tour peuvent compter sur MM. Roques et Calmeilles.

Le Délégué, abordant la question des tabacs, continue :

La commission des plantations de tabacs, dans ce département, aujourd'hui surtout après les ravages et les ruines causés par le phylloxera, est une des attributions les plus importantes de l'administration.

Il eût été facile d'en faire un instrument de bienfaisance et de réparation, on a préféré en faire un instrument de privilège et d'oppression.

On n'a pas recherché ce qu'était le planteur, et ce qu'était sa terre, et quelles ressources il avait, et quel bénéfice l'Etat pouvait retirer de sa culture. On s'est préoccupé avant tout de ses opinions et de ses relations. C'est un ami, favorisons-le; c'est un adversaire, tant pis pour lui, frappons-le.

Et demain, que fera-t-on encore? Vingt hectares de plus viennent d'être, par décret ministériel, concédés au département du Lot.

C'est un mieux; mais comment seront-ils répartis! voilà la question vraiment intéressante.

Si MM. Roques et Calmeilles sont élus, nous sommes sans inquiétude. Toutes les prescriptions de la loi seront scrupuleusement observées. On consultera les droits des planteurs, le rendement de la culture et les intérêts de l'Etat. Mais surtout et avant tout, on traitera sur le même pied d'égalité et de justice, tous les planteurs du département, quelles que soient leurs opinions et relations politiques.

En sera-t-il de même, si les sénateurs sortants sont réélus?

L'expérience des faits passés nous rend le doute permis à cet égard.

Et cela suffit pour justifier les préférences pour MM. Roques et Calmeilles.

Un changement de système ne peut être efficacement garanti que par un changement de personnes.

Il nous plaît de voir ainsi la discussion se poursuivre loyalement, galamment, sans gros mots et sans futilités grotesques, comme il arrive malheureusement trop souvent dans les petits journaux de province.

Et qu'importent aux gens sérieux, aux électeurs sénatoriaux soucieux de leur mandat, ces petits racontars de coulisse, ces histoires « du plus fin », ces courses diurnes ou nocturnes vers Lalbenque ou Pech-Fumat? Tous ces cancan policiers ne devraient pas trouver place dans les colonnes des journaux qui posent pour les flambeaux de l'idée républicaine, dans le Lot.

Il y a mieux à faire que cela, croyons-nous, non pas pour éclairer les électeurs — qui, Dieu merci, voient assez tout ce qui se passe dans notre malheureux département depuis quelques années; — mais pour conserver aux candidats cette allure chevaleresque qui convient entre adversaires courtois, et que compromettent trop souvent les excentricités des journaux qui les soutiennent.

Le Délégué et *le Réveil* l'ont parfaitement compris. Nous les en félicitons.

Et pour terminer, formons des vœux, puisque c'est le jour.

Souhaitons au département du Lot des sénateurs à l'âme haute, au désintéressement éprouvé, aux vues larges et vraiment libérales, préférant l'amour du pays à l'amour égoïste d'eux-mêmes et sachant, en quittant les honneurs, — qui sous la loi démocratique ne sauraient être toujours l'apanage des mêmes, — reprendre la char-
rue, « sans acrimonie et sans arrière-pensée. »

Ce sera le commencement de la sagesse et de la fraternité républicaines.

Conseil général. — Par décret, les électeurs du canton de Castelnaud (Lot), sont convoqués pour le dimanche 15 janvier prochain, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général.

Instruction publique. — M. Périers, ancien chargé de cours au lycée de Cahors:

est nommé officier de l'instruction publique.

Sont nommés officiers d'Académie :

MM. Many, procureur de la République à Cahors; Bergougoux, membre de la *Société des Etudes du Lot*, percepteur à Sainr-Géry, Vival, maire de Figeac, conseiller général.

Lycée de Cahors. — M. Mauxion, professeur agrégé de philosophie au lycée de Cahors, est nommé inspecteur d'académie à Foix. C'est une perte pour notre lycée où M. Mauxion occupait si brillamment depuis quelques années la chaire de philosophie. Nous déplorons pour ses élèves que l'avancement qui lui est si justement donné, vienne interrompre en pleine année scolaire, un cours si bien commencé.

Nominations militaires. — Sont nommés lieutenants au 7^e :

M. Bouton, sous-lieutenant au 7^e,
M. Bressangis, sous-lieutenant en non activité.

Tableau d'avancement. — Sont portés sur le tableau d'avancement : Pour le grade de colonel, M. Hutin, lieutenant-colonel au 7^e régiment d'infanterie.

Pour le grade de lieutenant, M. Ginhoux, sous-lieutenant au même régiment.

Société des Etudes. — Dans sa séance du 27 décembre, la *Société des Etudes du Lot* a procédé au renouvellement des membres de son bureau et des diverses commissions pour l'année 1888.

Ont été élus : directeurs, MM. L. Combarieu (1^{er} semestre), et F. Cangardel (2^e semestre); secrétaire général, M. Daynard; secrétaire des séances, M. Rougier; secrétaire adjoint-bibliothécaire, M. Salamon; trésorier, M. Calvet.

MM. Girma et Calmon ont été nommés membres du conseil d'administration.

MM. Lebœuf, Gary, Greil, Blanc et Delpérier ont été élus membres de la commission du bulletin.

Dans cette même séance, M. Laroussilhe, secrétaire général sortant, a lu un fort intéressant rapport sur les travaux de la Société en 1887. Dans ce rapport, très applaudi, M. Laroussilhe constate la prospérité toujours croissante de la *Société des Etudes*, et montre que, dans sa modeste sphère, elle est appelée à rendre et rend déjà de sérieux services à notre histoire locale.

Le compte-rendu de la situation financière de la Société, présenté par M. Calvet, trésorier, a permis aussi de constater un important excédent de recettes sur les dépenses de 1887.

A la fin de la séance, M. Valette, directeur sortant, a souhaité la bienvenue aux nouveaux élus. En terminant, il a exprimé le vœu de voir la Société continuer en 1888 les excursions archéologiques et pittoresques si heureusement inaugurées en 1887.

Nécrologie. — On nous annonce la mort de M. Decremps, notaire à Cabrerets. M. Decremps était depuis longtemps maire de sa commune et conseiller d'arrondissement pour le canton de Laozès.

Nomination. — Notre compatriote, M. Alfred Cavaignac, sous-lieutenant au 8^e chasseurs, passe au 9^e chasseurs, pour y occuper un emploi de son grade.

Collège de Figeac. — M. Andy, bachelier ès-lettres, est classé professeur de cinquième (2^e ordre, 2^e classe).

Nouvelles militaires. — A partir du 1^{er} janvier et jusqu'au juillet les vingt classes astreintes au service militaire se trouveront réparties de la façon suivante :

Armée active : classes de 1882, 1883, 1884, 1885, 1886.

Réserve de l'armée active : classes 1878, 1879, 1880, 1881.

Armée territoriale : classes de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

Réserve de l'armée territoriale : classes 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Les hommes appartenant à la classe de 1867 se trouvent libérés complètement de tout service au 1^{er} juillet 1888.

Deux classes de réservistes sont appelés régulièrement à accomplir une période d'exercice en 1888 : celles de 1879 et 1881.

Dans l'armée territoriale, la convocation comprendra la première partie des classes de 1876 et 1877.

Tirage au sort. — Par un arrêté en date du 22 courant, M. le Préfet vient de fixer l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1887 dans le département :

Arrondissement de Cahors.
Le lundi 23 janvier 1888, à une heure du

soir, le canton de Saint-Géry, à la mairie de Saint-Géry.

Le mardi 24, à deux heures du soir, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque.

Le mercredi 25, à midi et demi, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque.

Le jeudi 26, trois heures du soir, le canton de Laozès, à la mairie de Laozès.

Le vendredi 27, à une heure et demie du soir, le canton de Castelnaud, à la mairie de Castelnaud.

Le samedi 28, à dix heures du matin, le canton de Cahors (nord), à la mairie de Cahors.

Le même jour, à deux heures du soir, le canton de Cahors (sud), à la mairie de Cahors.

Le lundi 30, à dix heures du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne.

Le mardi 31, à une heure et demie du soir, le canton de Montcoq, à la mairie de Montcoq.

Le jeudi 2 février, à deux heures du soir, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech.

Le vendredi 3 février, à onze heures du matin, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals.

Le samedi 4, à dix heures du matin, le canton de Catos, à la mairie de Catos.

Arrondissement de Figeac.

Le lundi 23 janvier, à deux heures du soir, le canton de Figeac (est), à la mairie de Figeac.

Le mardi 24, à une heure du soir, le canton de Lacapelle-Marival, au prétoire de Lacapelle.

Le mercredi 25, à neuf heures du matin, le canton de Saint-Céré, à la mairie de Saint-Céré.

Le même jour, à deux heures du soir, le canton de Bretenoux, à la mairie de Bretenoux.

Le jeudi 26, à deux heures du soir, le canton de Cajarc à la mairie de Cajarc.

Le lundi 30, à une heure du soir, le canton de Latronquièrre, à la mairie de Latronquièrre.

Le mardi 31, à deux heures du soir, le canton de Figeac (ouest), à la mairie de Figeac.

Le jeudi 2 février, à deux heures du soir, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon.

Arrondissement de Gourdon.

Le lundi 6 février, à deux heures et demie du soir, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac.

Le mardi 7, à deux heures du soir, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat.

Le mercredi 8, à une heure et demie du soir, le canton de Martel à la mairie de Martel.

Le jeudi 9, à une heure du soir, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac.

Le vendredi 10, à une heure et demie du matin, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac.

Le samedi 11, à deux heures du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon.

Le lundi 13, à une heure du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat.

Le mardi 14, à deux heures du soir, le canton de Saint-Germain, à la mairie de Saint-Germain.

Le mercredi, 15, à deux heures du soir, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac.

Devront être présents au moment du tirage, les jeunes gens qui auraient à faire valoir des motifs d'exemption, tels que surdité, motisme, bégaiement, idiotisme, épilepsie, les enquêtes relatives à la constatation des infirmités devant être faites par le sous-préfet en présence des maires et des jeunes gens intéressés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du premier de l'An

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits.

— A l'occasion des Fêtes du premier de l'An, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général délivrés les 31 décembre 1887, 1^{er}, 2, 3, et 4 janvier 1888 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du jeudi 5 janvier.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé par M. Jean-Pierre Costes, demeurant place du Marché.

M. Costes s'est empressé de prévenir M. le commissaire de police et tient la somme trouvée à la disposition du propriétaire.

Les animaux requis pendant la mobilisation. — Le règlement des indemnités accordées pour perte ou dépréciation d'animaux ou d'objets requis pendant l'expérience de mobilisation sera clos le 15 janvier 1888.

Toute réclamation qui parviendrait à l'autorité militaire après le 10 du même mois sera considérée comme nulle et non avenue.

La Civilisation ou les bienfaits de l'Eglise
par M. l'abbé J. Lachaud

Monseigneur l'Evêque de Cahors, vient d'adresser la lettre suivante à Monsieur l'abbé Lachaud, au sujet de son livre : « La Civilisation par l'Eglise ».

Monsieur le Curé,

Le bref du Souverain Pontife en réponse à l'envoi de votre livre « La Civilisation » et l'improbation de son Eminence, Mgr l'archevêque de Toulouse, dans le diocèse duquel votre livre est imprimé, sont pour vous et vos lecteurs la meilleure garantie de l'orthodoxie de vos doctrines, je ne pourrais rien ajouter à des approbations si hautes et si sûres, mais je suis heureux de m'y unir et de vous féliciter du choix que vous avez fait de votre sujet et d'avoir consacré à le traiter les loisirs que vous laissait votre ministère pastoral.

Dieu bénira votre travail, j'en ai la confiance et j'espère que votre livre fera passer dans l'âme des lecteurs sérieux quelque chose de votre amour pour l'Eglise et du dévouement à la défendre qui vous l'ont inspiré.

Je vous bénis de grand cœur, Monsieur le Curé, et suis votre bien affectionné.

† PIERRE,
Evêque de Cahors,

L'ouvrage se vend à Paris, chez Téqui, rue de Rennes, 85. — Deux forts volumes in-8°, prix : 12 fr. — Réduction de 25 pour 0/0 pour douze exemplaires et de 50 pour 0/0 pour cent exemplaires.

Renseignements concernant les cartes de visite. — 1° Cartes de visite sans enveloppe affranchie, 0 fr. 05., jusqu'à cinquante grammes, et ainsi de suite, 0 fr. 05c. par chaque cinquante grammes ou fraction.

2° Cartes de visite sans bande, 0 fr. 01 c., par cinq grammes, jusqu'à 20 grammes ; au-dessus de 20 grammes, 0 fr. 05., jusqu'à cinquante grammes, et ainsi de suite, 0 fr. 05 c., par cinquante grammes ou fraction. (Tarif des imprimés ordinaires.)

3° Les cartes ainsi envoyées peuvent porter des noms différents et même des mentions imprimées formulées en termes impersonnels à l'occasion d'un événement général comme la Noël, le jour de l'an, etc.

1er exemple : M. X..., avec mes souhaits de bonne et heureuse année.

2e Exemple : M^{me} X... reçoit le jeudi de chaque semaine.

3e Exemple : M. X..., ancienne adresse, telle rue, tel n° ; nouvelle adresse, telle rue, tel n°.

Le P. P. C. est également admis, même à la main.

Affaire Jauston. — M. Jauston vient de rentrer dans son domicile, boulevard Labernada, à Figeac.

A son arrivée, il a été reçu par une foule nombreuse, dont les manifestations sympathiques ont dû fortement le toucher. Ses amis sont allés le voir aussitôt et il les a reçus en plénant. Le lendemain de son arrivée, mercredi, il est allé visiter tous ceux qui se sont intéressés à son sort pour les remercier chaleureusement.

L'Exposition de Toulouse. — En annonçant que le Journal officiel de l'Exposition de Toulouse (directeur : M. Cartailbac), dont il a paru six numéros, tirés chacun à 10,000 exemplaires, avait coûté plus de 61,000 franc, la Dépêche disait : « Un pareil chiffre nous donne le droit d'espérer un démenti. »

Le journal toulousain ajoute aujourd'hui : « Nous savions bien que ce démenti ne viendrait pas. »

Il n'est pas venu.

Donc, chaque exemplaire du Journal officiel de l'Exposition de Toulouse (directeur : M. Cartailbac), a coûté plus de 1 franc.

Et nunc erudimini...

Le froid est devenu d'une rigueur excessive pour nos régions.

Le thermomètre a marqué, la nuit dernière, à Cahors, de 8 à 9 degrés au-dessous de zéro.

Et dans la journée, malgré le plus beau soleil d'hiver qu'on puisse souhaiter, nous avons encore de 4 à 6 degrés.

Cette température est, du reste, générale.

Il gèle en Provence et en Languedoc, et, hier, à Marseille, plusieurs services d'omnibus ont dû être suspendus à cause de la glace qui rendait dangereuse l'accès de certains quartiers.

Instruction publique. — Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu sa quatrième et dernière séance.

Le conseil a adopté d'abord un projet de décret relatif à la péremption des inscriptions dans les facultés de droit. Ce décret porte que les paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 27 du décret du 30 juillet 1883, doivent être entendus ainsi qu'il suit :

Les inscriptions au baccalauréat ou de licence, quel qu'en soit le nombre, prises en vue d'un

même examen, sont périmées si, dans les deux années scolaires qui suivent celle dans laquelle la première a été prise, l'étudiant n'a subi aucune épreuve ; elles sont également périmées nonobstant une épreuve subie sans succès avant l'expiration du délai indiqué au paragraphe précédent, si l'épreuve est renouvelée sans succès avant l'expiration du délai.

Les inscriptions restent valables pour l'année scolaire qui suit celle pendant laquelle a eu lieu le dernier ajournement.

Quelques heures agréables à passer en lisant l'Almanach des Pilules Suisses, donné gratuitement dans toutes les pharmacies. 64 pages illustrées.

AGRICULTURE

Statistique agricole. — Voici quels ont été, pendant l'année 1886, les résultats donnés par les différentes cultures appliquées dans notre département :

1° **Céréales.** — La récolte du froment, qui comprend 105,605 hectares, se chiffre par 1.445,582 hectolitres (soit 13 hectolitres 68 par hectare).

La récolte du seigle, qui comprend 2,834 hectares, se chiffre par 33,787 hectolitres (soit 11 hect. 92 par hectare).

La récolte de l'avoine, qui comprend 16,723 hectares, se chiffre par 345,724 hectolitres (soit 20 hect. 67 par hectare).

La récolte du maïs, qui comprend 23,784 hectares, se chiffre par 393,031 hectolitres (soit 16 hect. 52 par hectare).

Enfin le millet, dont la culture couvre une superficie de 1,235 hectares, a donné 19,058 hectolitres (soit 15 hect. 42 l'hectare).

2° **Tubercules et racines.** — Sur une superficie de 10,000 hectares, la culture de la pomme de terre a donné 549,153 quintaux. Les betteraves fourragères, dont la culture comprend 1,003 hectares, a donné 137,352 quintaux.

3° **Fourrages.** — Trèfle : 3,251 hectares, 173,065 quintaux. Luzerne : 15,143 hectares, 911,853 quintaux. Sainfoin : 9,845 hectares, 492,230 quintaux.

4° **Prés naturels et herbages.** — Sur 24,234 hectares, la production totale en quintaux s'élève à 890,908 (soit en valeur monnayée 3,590,659).

5° **Cultures industrielles.** — Le département de Tarn-et-Garonne ne compte que 64 hectares de colza ; leur revenu total se chiffre par 881 hectolitres (soit en valeur monnayée, 17,377).

La culture du chanvre et celle du lin sont plus considérables. La première comprend 469 hectares et donne 3,903 quintaux de filasse et 2,534 quintaux de graine récoltée ; la seconde comprend 697 hectares et donne 4,466 quintaux de filasse et 3,399 quintaux de graine récoltée.

6° **Vignes.** — La culture de la vigne embrasse 31,448 hectares. La production totale est de 351,107 hectolitres. La production par hectare est de 11 hectolitres 41. La valeur totale est représentée par 10 millions 586,600 francs.

7° **Culture fruitière.** — Châtaignes, 3,415 quintaux ; noix, 1,198 quintaux ; pommes, 2,663 quintaux ; prunes, 26,399 quintaux ; feuilles de mûrier, 7,000 quintaux.

Cette statistique est absolument comme toutes les autres, elle ment à chaque mot. Nous voudrions bien savoir, en effet, quel est le moyen de contrôle et d'information.

SYNDICAT AGRICOLE DU LOT

(LOI DU 21 MARS 1884)

Constitution du Syndicat agricole du Lot, par la Société agricole et industrielle du Lot, dans la séance du 19 juin 1886.

EXTRAIT DES STATUTS :

Art. III. — Peuvent faire partie du Syndicat toutes les personnes qui, à un titre quelconque, comme propriétaires, fermiers, métayers, colons, serviteurs ou ouvriers, s'occupent de la culture du sol dans le département du Lot.

Art. V. — Tout membre du Syndicat est tenu de verser une cotisation annuelle de 3 francs.

Art. XV. — Les membres qui désireraient acheter des marchandises par l'entremise du Syndicat doivent lui en faire parvenir la demande avant le 15 janvier pour le printemps et l'été, et avant le 15 août pour l'automne et l'hiver.

Le Syndicat conserve dans ses magasins, rue du Lycée, toutes les matières utiles à l'agriculture telles que : plâtres, phosphates de chaux, engrais chimiques et industriels, farines, tourteaux, semences et instruments de culture de toute qualité.

S'adresser à M. le Secrétaire général du Syndicat, rue du Lycée, à Cahors.

FAITS DIVERS

Terrible accident à Decazeville (Aveyron). — Hier soir, vers quatre heures et demie, et comme le jour commençait à tomber, un grand craquement se faisait entendre sur la place Decazes et dans tout le haut quartier de la ville.

Ce bruit paraît du nouvel hôtel de ville qui était en voie de construction et dont on travaille depuis quelques jours à poser la toiture. Il avait été produit par l'éroulement d'une muraille intérieure, bâtie sur le poitrail métallique d'une porte appelée à mettre en communication les locaux du premier étage.

Ce poitrail, qui reposait sur deux colonnes également métalliques, ayant cédé, toute la maçonnerie qui se trouvait au-dessus et dont on peut bien évaluer le cube à vingt-cinq ou trente mètres s'est effondrée.

Six ouvriers se trouvaient à ce moment à la partie supérieure de cette muraille, occupés à mettre la toiture en place.

L'un d'eux, entendant un bruit de mauvais augure et sentant le sol se dérober sous ses pieds, s'est écrié, nous assure-t-on : « Les colonnes craquent, sauve qui peut ! » et il s'est élancé sur le mur extérieur auquel il est resté accroché comme un rat ; il n'a eu aucun mal.

Un autre, averti par son camarade, s'est cramponné à l'urne qui décore la mansarde située au-dessus de la porte d'honneur.

Les quatre autres, trop éloignés du mur extérieur et peut-être aussi n'ayant point le sang-froid de leurs camarades ont suivi le mur qui s'effondrait et sont descendus ainsi d'environ quatre-vingts pieds dans l'espace d'une demi-minute tout au plus.

Deux se sont tués dans cette terrible chute ou ont été assommés par les pierres ou les pièces de bois qui roulaient pêle mèle avec les cordages, les outils et les instruments entraînés par l'éroulement du mur.

Ces malheureux se nomment Auréjac et Cornède, Auréjac est de Decazeville ; il a quatre enfants et est âgé de 41 ans.

Cornède est d'Aubin. Il est marié et père de trois enfants.

Un autre, appelé Raphanel, est blessé, mais ne paraît pas avoir été grièvement atteint et il est probable qu'il en sera quitte pour quelques jours de repos.

Un nouvel antiseptique : La Créoline. — Nous empruntons à la Revue scientifique, quelques détails sur un produit nouveau : la Créoline, extrait de la houille par voie de distillation, et dont le mode exact de préparation est encore tenu secret, particularité qu'il a de commun avec l'antipyrine.

On trouve la Créoline, dans le commerce, sous la forme d'un liquide oléagineux, bronzé, d'une odeur godronneuse, d'une teinte rappelant celle de l'acide phénique pur, dont elle diffère cependant par sa solubilité dans l'eau en toutes proportions. Toutefois les solutions d'un titre supérieur à un centième ont un aspect lactescent qui devient celui du café au lait après quelques jours.

Les expériences faites relativement à l'action parasiticide de la créoline ont démontré qu'elle dépassait celle de l'acide phénique. Avec une solution de 1 pour 1,000, on parvient à stériliser une culture de bacille de choléra après dix minutes de contact ; avec une solution à 1/2 pour 100, une culture du bacille de la fièvre typhoïde est stérilisée après 4 à 7 jours de contact. Cependant quand on opère sur des liquides putrescibles, l'acide phénique l'emporte sur la créoline qui, dans ces conditions, est probablement décomposée.

La puissance désodorisante de la créoline est remarquable. Une solution au millième détruit instantanément la mauvaise odeur des liquides en putréfaction, résultat que l'on obtient pas avec des solutions d'acide phénique au centième.

Comme agent thérapeutique, la créoline a été administrée, par un médecin allemand, à des animaux, jusqu'à la dose de 50 grammes, sans que l'on eût observé aucun symptôme pouvant être rapporté à une intoxication. Elle se serait montrée efficace dans des cas de tœc chez les moutons, de sarcopte chez les chiens, et dans certaines affections zymotiques du tube digestif. D'autre part, des essais d'antisepsie médico-chirurgicale ont été entrepris avec la créoline. Ces essais ont donné des résultats très encourageants. Avec de la gaze ou des tampons imprégnés d'une solution de 1/2 pour 100, les expérimentateurs auraient vu la cicatrisation des plaies marcher avec une rapidité insolite. De plus, la créoline aurait paru jouir d'une puissante action hémostatique.

Telles seraient, d'après la Revue scientifique, les propriétés remarquables de ce nouvel antiseptique auquel il ne manque que d'être chimiquement défini.

« On a en effet, — ajoute notre confrère, — prétendu que la créoline n'était autre chose que le saphénol, substance autrefois employée en médecine ; et, étant donné le grand nombre de substances qu'on peut obtenir en distillant la houille il serait indispensable que l'on put être fixé sur la valeur des échantillons de différentes provenances. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 24 au 31 décembre 1887.

Naissances.

Ginibre, Louise, à Lacapelle.
Lacaze, Berthe, à Cabessut.
Delmas, Marie, rue Donzelle.

Mariages.

Cayrac, Pierre, et Valmary Marie.

Décès.

Pouget, Marie, 15 jours, rue Labarre.
Amat, Jean, 27 ans, Fontanet.
Linaz, Marie, 76 ans, à Arbouys.
Ausset, Bernard, 71 ans, à Bellevue.
Brunet, Louis, 10 jours, à Bellevue.
Taillefer, Daniel, 22 ans, Hospice.
Castagné, Guillaume, 76 ans, St-Georges.
Lafon, Antoine, 47 ans, rue Lestien.
Second, Pierre, 73 ans, rue Donzelle.

THÉÂTRE DE CAHORS

Lundi 2 janvier

RIGOLETTO

Grand-Opéra en 4 actes.

BOURSE. — Cours au 30 déc.

3 0/0	81 15
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 95
4 1/2 0/0 ancien	107 25
4 1/2 0/0 1883	107 17

Dernier cours du 30 déc.

Actions Orléans	1,310 00
Actions Lyon	1,238 75
Obligations Orléans 3 0/0	405 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	294 80
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	357 00

CE QUE SERA L'HIVER

Panurge connaissait soixante-trois manières de se procurer de l'argent. Un abonné du Journal du Lot nous écrit qu'il ne connaît qu'une seule manière de guérir un rhume : c'est de prendre des Pastilles Géraudel. Notre abonné prétend que M. Géraudel doit être au mieux avec l'observatoire, car il a remarqué que les premières réclames de M. Géraudel précédaient toujours de peu de jours, les mauvais temps les plus rigoureux.

Nous transmettons sans réflexion cette remarque qui va mettre dans la jubilation tous ceux que l'hiver fait vivre : fourrures, marchands de bois, confiseurs et surtout les pharmaciens dépositaires des Pastilles Géraudel, qu'il ne faut pas confondre avec des contrefaçons inertes et dangereuses que des industriels malhonnêtes cherchent à vendre au lieu et place des véritables Pastilles Géraudel.

(Bien exiger l'orthographe exacte du nom)

On trouve les Pastilles Géraudel à Cahors, pharmacies VINEL et FILHOL.

Ni jamais, ni toujours

C'est le titre d'un des meilleurs romans de Paul de Kock : *Jamais et toujours* sont les deux locutions que nous retrouvons dans toutes les attestations des Pilules Suisses, car ceux qui en ont fait usage ne peuvent plus jamais s'en passer et veulent toujours en avoir à la maison.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

En feuille . 0 fr. 75 | Reliée . . 1 fr. 50

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33 Paris.

ÉTUDE
De M^e Louis LESCALE, notaire à Cahors

PUBLICATION

Prescrite par la loi du 24 juillet 1867

(ARTICLE 35 ET SUIVANTS)

Acte de Société

Suivant acte retenu par M^e Lescale, notaire à Cahors, le vingt décembre 1887, M. Raymond Galaup, fabricant de chapeaux, demeurant à Cahors, et M. Julien Chavagnac, aussi fabricant de chapeaux, demeurant précédemment à Bort (Corrèze) et actuellement à Cahors, ont formé entr'eux une Société en nom collectif sous la raison sociale « GALAUP ET CHAVAGNAC », pour la fabrication et la vente des chapeaux.

Le siège de cette Société est fixé à Cahors, Avenue de l'Abattoir, dans un immeuble appartenant en propre à M. Galaup.

Cette Société est faite pour une durée de dix années qui ont commencé à courir le 15 décembre présent mois, pour finir le 15 décembre 1897.

La signature des engagements relatifs aux affaires de ladite Société, appartiendra également aux deux associés qui signeront tous deux sous la raison sociale « Galaup et Chavagnac », mais ils ne pourront faire usage de cette signature que pour les affaires de la Société.

Les apports de chacun des associés sont leurs machines, matériel, ustensiles et marchandises de toute sorte, estimés, savoir : ceux de M. Galaup d'une valeur de 10,000 fr. et ceux de M. Chavagnac d'une valeur de 5,000 francs.

Une expédition de cet acte de Société a été disposée conformément à la loi, aux greffes de la Justice de paix et du Tribunal de commerce de Cahors, le 26 du présent.

Pour extrait conforme :
L. LESCALE.

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINES, PLANTS GREFFÉS

Authenticité garantie. Prix très modérés

S'adresser à VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

Envoi franco du prix-courant sur demande.

HERNIES

Guérison radicale par le **bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris. **M. MARIE** jeune, fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, le mardi 3 janvier (foire), de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel des Ambassadeurs. Ensuite à Montauban, les 4 et 5, Hôtel de l'Europe. **M. MARIE** reviendra à Cahors, le 1^{er} juillet prochain.

M. MARIE vient visiter cette région depuis **16 ans** : il est le seul qui puisse immédiatement et devant les personnes combiner, exécuter et appliquer l'appareil qui convient à chaque cas spécial qui se présente.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

A LOUER

MAGASIN

CHAMBRE ET CUISINE

Place Saint-James et rue des Pénitents, 2
S'adresser au Propriétaire

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eauz-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.

au même prix que chez l'Éditeur

Payable **600 FRANCS** par mois

FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Le **ROBOUYEAU-LAFECTEUR** est

un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur

agréable, d'une composition exclusivement végétale,

approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII.

Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme.

— Par ses propriétés aperitives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOUYEAU-LAFECTEUR**

A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommès, Ecostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharm^{ies}. — A Paris, chez **J. FERRÉ**, Pharm^m, 102, r. Richelieu, Succ^r de BOUYEAU-LAFECTEUR.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avons-nous pas la *délicieuse Farine de santé* REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire *infaillibles*. »

M. le curé Compaert dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé *gratis*, sur demande par la Maison Du Barry et C^o, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès ; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville : à Cahors, M. VINEL, droguiste.

Distillerie centrale du Quercy

CRÈME DE NOIX BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS

Maison spéciale d'Accouchement
DIRIGÉE PAR
M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge
Maîtresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)
PREND DES PENSIONNAIRES
Guérison radicale des Maladies de Matrice

VICHY
Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SIROPE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Établissement

THERMES DE CAHORS

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Établissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE
DU
Docteur TEYSSÈDRE
CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Établissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, vestiaires, cabines de bains, etc.).
Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. "	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

DENTS & DENTIERS
PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODONTINE"
Prévenant la Carie et le déchaussement des dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Ségny forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne vaut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 3 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série